

PROJET POLITIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU GRAND GENÈVE FRANÇAIS  
- INTERSCOT -



ARC Syndicat mixte  
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly  
+33 (0)450 04 54 05  
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr



Depuis sa création, l'ARC fédère et représente ses membres autour d'un objectif commun : construire une agglomération transfrontalière de manière durable et plus équilibrée. Notre territoire connaît une dynamique de développement exceptionnelle en Europe. Elle constitue une véritable chance, mais elle est aussi porteuse de risques. La mise en place d'actions volontaristes et pérennes constitue dès lors une nécessité pour répondre aux besoins de services et d'équipements d'une agglomération de près de 1 million d'habitants ; pour préserver la qualité de notre environnement et nos espaces agricoles ; pour garantir notre compétitivité et le vivre ensemble.

Les élus de l'ARC ont fait le choix de s'engager résolument dans un partenariat difficile, mais indispensable, associant partenaires français et suisses à travers le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Après plusieurs années d'efforts, notre territoire transfrontalier porte désormais un nom, le Grand Genève et plusieurs actions ont été engagées dans différents domaines.

Les Chartes du Projet d'agglomération n°1 (5 décembre 2007) et du Projet d'agglomération n°2 (28 juin 2012) ont permis d'établir une vision commune de l'aménagement et du développement de notre agglomération transfrontalière, le Grand Genève. Néanmoins, nos politiques d'aménagement restent morcelées. Le territoire de l'ARC est aujourd'hui couvert par huit SCOT (Schéma de cohérence territoriale), approuvés à des dates différentes, suivant des cadres réglementaires différents (SRU ou Grenelle).

Avec l'adoption du projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, nous venons de franchir une nouvelle étape.

En initiant une démarche interSCOT, les élus de l'ARC ont décidé de participer de manière encore plus active à une politique d'aménagement du Grand Genève, à la construction métropolitaine et transfrontalière. La démarche interSCOT vise à la fois à traduire les engagements politiques transfrontaliers, pris dans le cadre du Projet d'agglomération, et à proposer une approche mieux adaptée aux spécificités du Grand Genève français.

Concrètement, il s'agit de façonner une armature urbaine commune, s'entendre sur des objectifs de développement urbain et de préservation de l'environnement, œuvrer pour un renforcement de notre offre en infrastructures et services de transport, construire ensemble les conditions de notre développement économique dans un souci de compétitivité et de complémentarité, proposer des équipements et services de qualité à nos populations.

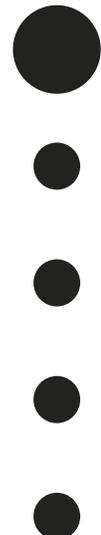
Le projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, voté le 12 décembre 2013, institue les fondements de l'interSCOT. Il nous permet d'être membre actif du Grand Genève et de Rhône-Alpes. Il pose les bases d'une action en matière d'aménagement à l'échelle métropolitaine et initie le débat pour une plus grande intégration de nos politiques à l'échelle de l'ARC et du Grand Genève.

Cette première étape en appelant de nouvelles, l'enjeu vise à répondre toujours plus efficacement aux nombreux défis de notre métropole transfrontalière. La démarche interSCOT ouvre d'importants travaux à mener rapidement.

Robert Borrel, président de l'ARC



© Ammasso Agglo





Habitat



Mobilité



Environnement



Économie





# DÉMARCHE INTERSCOT DE L'ARC

01 • Préface

04 • Le territoire, la démarche

12 • Nos ambitions

15 • Un territoire durable et coordonné au sein du Grand Genève

19 • Des villes et des bourgs, agréables et dynamiques,  
vitrines de l'éco-cité française du Grand Genève

23 • Des villages vivants et connectés, identité du Grand Genève français

26 • Des sites attractifs et complémentaires dans un contexte transfrontalier

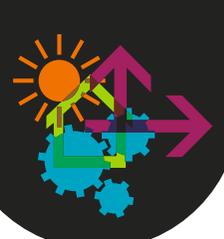
30 • Synthèse des objectifs politiques

34 • Et la suite ?



LE TERRITOIRE,

LA DÉMARCHE



## LE TERRITOIRE, LA DÉMARCHE

Le territoire de l'interSCOT compte 120 communes réparties sur 1393 km<sup>2</sup>. En 2010, 367 000 habitants vivaient dans ce territoire tandis qu'en 1999 ils n'étaient que 288 825. En à peine 10 ans, le nombre d'habitants a progressé de plus de 27 % contre 7 % sur le plan national. Cette forte augmentation a eu pour incidence, entre autres, une progression du nombre de logements de 25 % (175 860 en 2010 contre 140 699 en 1999) et une progression du nombre d'emplois de près de 20 % (111 572 en 2010 contre 92 719 en 1999).

Ces indicateurs traduisent un réel dynamisme de notre territoire. Il est en grande partie dû à la proximité de Genève, dont l'attractivité est importante, mais qui exerce en retour une pression sur les territoires alentour.

Face à ce constat, nous, territoires transfrontaliers\*, avons décidé d'unir nos forces au service d'un développement du territoire équilibré et solidaire.

En 2007, nous avons souhaité ce développement :

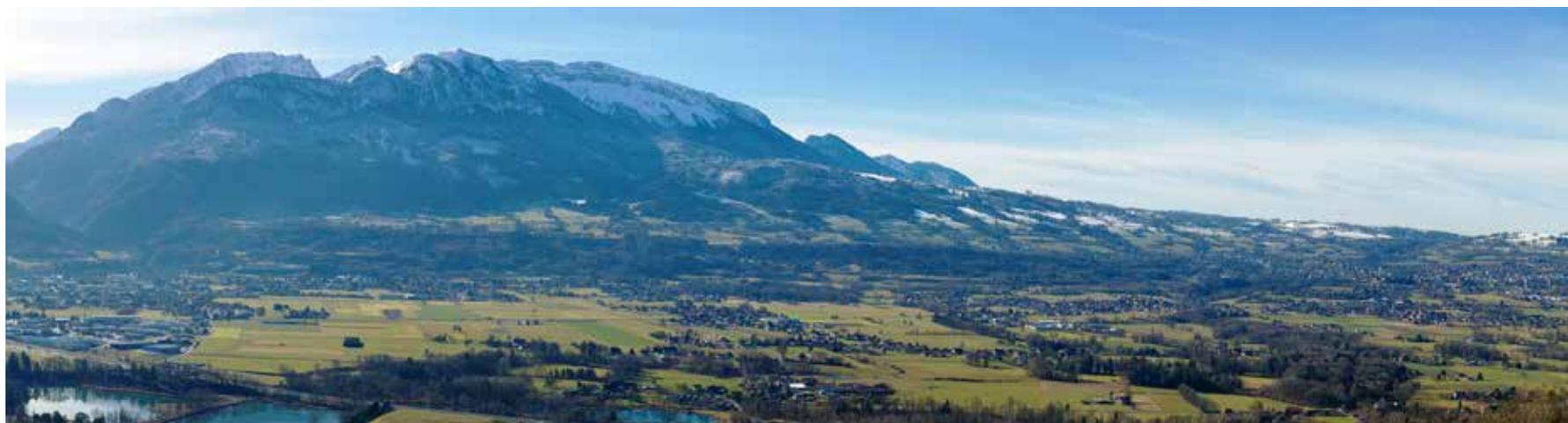
- **Compact** de sorte à lutter contre l'étalement urbain qui porte préjudice à notre environnement, nos activités agricoles et nos paysages ;
- **Multipolaire** pour que les pôles régionaux suffisamment dotés en services et activités puissent faire valoir leur attractivité et être efficacement connectés les uns aux autres. Genève ne serait donc plus le seul pôle d'attraction ;
- **Vert** car le paysage et les espaces naturels constituent un atout fort, une richesse à préserver et à mettre en valeur.

En 2012, nous avons renouvelé nos ambitions pour le développement de notre territoire que nous avons appelé de nos vœux à être **solidaire, dynamique et efficace**.

\* canton de Genève, district de Nyon, l'ARC (représentant unique des territoires français regroupant les territoires de l'interSCOT) et ses partenaires (CG01, CG74, Région Rhône-Alpes et État).

### Le territoire de l'interSCOT

- Habitants : + 27 % en 10 ans
- Logements : + 25 % en 10 ans
- Emplois : + 20 % en 10 ans



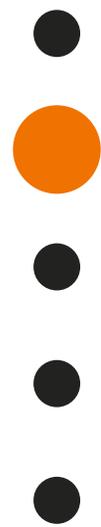
Vue sur le Pays Rochois

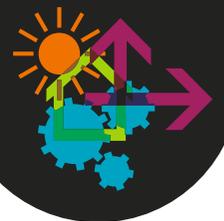
© CC du Pays Rochois



Le territoire de l'interSCOT : 8 SCOT

Légende :  
 CC : Communauté de communes  
 SCOT : Schéma de cohérence territorial  
 SRU : Solidarité renouvellement urbain





## LE TERRITOIRE, LA DÉMARCHE

Concrètement, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, nous nous sommes engagés à l'horizon 2030 sur les objectifs suivants :

- **Accueillir plus de 200 000 habitants**, selon les perspectives d'évolution démographique ;
- **Accueillir 50 % de ces nouveaux habitants** à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
- **Créer 100 000 emplois** supplémentaires à l'échelle de l'agglomération ;
- **Créer 30 % des nouveaux emplois** sur le territoire français, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
- **Produire 50 000 logements** d'ici 10 ans, équitablement répartis au sein de l'agglomération.

### Dans ce contexte, quel est intérêt d'une démarche interSCOT ?

Le périmètre de l'interSCOT est le même que celui de l'ARC. Il est composé de 9 EPCI et 1 commune couverts par 8 SCOT qui, pour la majeure partie d'entre eux, épousent les périmètres des EPCI. Nos SCOT n'ont pas tous le même niveau d'avancement : certains sont SRU, d'autres Grenelle et chacun d'entre eux s'exprime selon son vocabulaire, ses mots, ses priorités définies pour son territoire.

Ces périmètres, relativement petits, ne permettent pas toujours de bien prendre en compte les **enjeux et dynamiques d'échelle métropolitaine** qui impactent l'ensemble du territoire, au-delà des limites administratives.

En effet, le territoire de l'ARC s'inscrit dans un bassin de population transfrontalier dont la croissance

impose de réfléchir les enjeux de mobilité, d'aménagement, d'environnement à cette échelle.

Dès lors, il apparaît clairement qu'il nous manque **une échelle commune pour mieux prendre en compte ces enjeux métropolitains**. Aussi, coordonner nos SCOT à l'échelle de l'ARC est une nécessité pour :

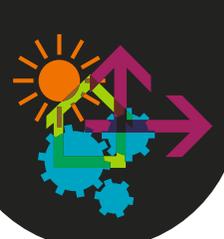
- **Rendre l'action publique cohérente et efficace** au-delà des frontières administratives ;
- **Créer une continuité territoriale** à l'échelle du bassin de vie ;
- **Fabriquer des complémentarités, établir des coopérations pérennes et faire émerger des politiques d'échelle métropolitaine.**



Bellegarde-sur-Valserine

© Lucien Fortunati





# LE TERRITOIRE, LA DÉMARCHE

D'autre part la démarche interSCOT doit servir à :

- **S'approprier et mettre en œuvre** le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;
- **Être force de propositions** au sein de Grand Genève et de la Région Rhône-Alpes ;
- **Construire des politiques et dispositifs** capables de répondre aux enjeux métropolitains.

### Le pari de la démarche interSCOT ? Anticiper plutôt que subir !

La démarche interSCOT s'inscrit dans le sens de l'histoire, celle d'une progressive **simplification du fonctionnement des territoires** revendiquée par la loi Grenelle 2\* et la loi ALUR\*\*.

Pour autant, la démarche interSCOT ne porte pas un projet de SCOT à l'échelle de l'ARC. Le Schéma d'agglomération 2 est le schéma d'organisation commun à tous nos territoires. Il constitue la base commune à ré-interroger dans un futur proche pour un Schéma d'agglomération 3. En ce sens, la démarche interSCOT est destinée à **créer un espace d'échanges et de dialogue entre les acteurs du territoire, à fonder un sentiment d'appartenance commun et à partager une ambition politique commune**. Cette ambition commune nous permettra de dialoguer avec les acteurs genevois lors d'un éventuel participatif Projet d'agglomération 3.

D'un point de vue réglementaire, la démarche interSCOT n'est pas normée, elle s'élabore dans un cadre informel. Le document d'objectifs politique n'est, ainsi, pas opposable. La démarche interSCOT **engage les territoires à débattre du projet politique commun à l'occasion des révisions de SCOT**. La validation du projet politique porte sur les objectifs figurant tout au long du document et repris pages 38 et 39.

\* loi adoptée le 12 juillet 2012

\*\* accès au logement et à un urbanisme rénové, loi du 20 février 2014

## Les mots clés de l'interSCOT

**Simplification, harmonisation, coordination, coopération, cohérence, efficacité, continuité, complémentarités**



Thonon-les-Bains

© Ville de Thonon-les-Bains, photographe Pierre Thiriet et service communication





NOS

AMB

IT

IONS



# NOS AMBITIONS

Parmi les objectifs communs à tous les territoires de l'ARC, quatre traduisent particulièrement **notre aspiration à une durabilité forte du développement de notre territoire** :

- 1. **Organiser le territoire** de sorte qu'il garantisse un **équilibre social et de fonctionnement** dans ses échanges, ses flux, ses activités ;
- 2. **Répondre aux besoins et attentes** de sa population en termes de logements, emplois, équipements, services, commerces, etc. ;
- 3. **Préserver et mettre en valeur** la qualité du cadre de vie (paysages, ressources agricoles et naturelles, qualité architecturale et urbaine, etc.) ;
- 4. **Maîtriser son développement urbain** dans ses proportions, ses formes, sa qualité, sa répartition.

De ces objectifs communs issus de la synthèse et du croisement des Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) de nos SCOT, il ressort que **les multiples territoires de l'ARC ne peuvent s'affranchir d'une réalité territoriale qu'ils partagent tous : la proximité à Genève**, la force d'attraction de ce bassin d'emploi, la pression qu'il exerce en retour sur le territoire français du Grand Genève en termes foncier, financier, économique, environnemental, etc. Tous les territoires de l'ARC partagent également une réalité qui leur est propre : **celle d'un environnement, d'un paysage, d'un cadre de vie exceptionnel et fondateur d'une identité singulière mais menacée**. Pour autant, **chacun de nos territoires possède ses propres spécificités. Cette diversité appelle des réponses différenciées en termes de projet car les territoires ne portent pas les mêmes enjeux** selon qu'ils sont ruraux, urbains ou périurbains.

**Aussi, afin que notre territoire reste attractif et accueillant, nous affirmons prendre en main notre développement et formulons à ce titre quatre ambitions.**



L'agglomération franco-valdo-genevoise

© Franck Neau, paysagiste

Conforter **un territoire** résolument durable et coordonné au sein du Grand Genève, mis en réseau et performant à tous points de vue : économique, environnemental, etc.



Vue aérienne d'Annemasse

© Ville d'Annemasse

Façonner **des villes et des bourgs** agréables et dynamiques pour leurs habitants offrant une mixité d'usages et sociale, vitrines de l'éco-cité française du Grand Genève.



Paysage chablaisien

© SIAC-ECTM

Conserver **des villages** vivants et connectés proposant des services, des commerces, une animation ; identité du Grand Genève français.



Vallée de l'Arve

© Marcelin Barthassat, paysagiste

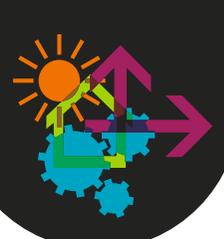
Développer **des sites** économiques et touristiques complémentaires et attractifs dans un contexte transfrontalier.



# Ambition

un territoire durable  
et coordonné au sein  
du Grand Genève





# AMBITION 1 : un territoire durable et coordonné au sein du Grand Genève

## CONSTATS ET AMBITIONS

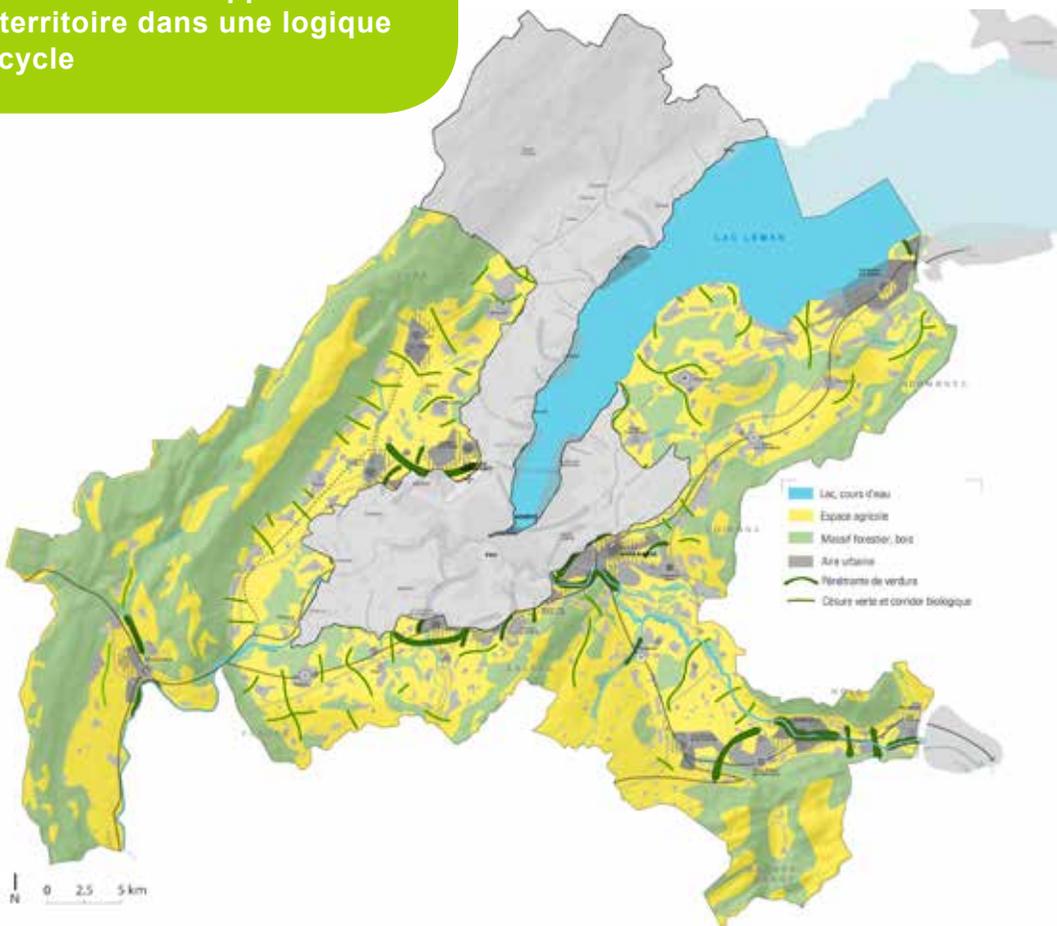
Depuis 15 ans, le Grand Genève français enregistre un taux de croissance annuel moyen de population d'environ 2 %. **Un rythme de croissance soutenu qui implique des besoins en logement, transport, santé, loisirs, etc.** Et qui, en retour crée de l'emploi pour répondre à ces besoins. Si bien qu'un nouvel actif sur deux travaille désormais sur le territoire de l'ARC.

Mais entre 1999 et 2008, parmi les 17000 emplois créés, la majeure partie sont des emplois résidentiels, c'est à dire requérant une faible qualification alors même que le niveau de qualification du territoire apparaît globalement comme élevé. De plus, le rythme de progression de ce type d'emploi suggère un développement rapide et difficilement maîtrisé.

Ces dynamiques sous-tendent un fort risque de banlieurisation pour le territoire. Pour y faire face, notre ambition est de **dépasser le développement résidentiel pour aller vers un territoire résolument durable et coordonné.**

### Les enjeux

- Limiter le phénomène de dépendance en devenant acteur de notre territoire
- Harmoniser le développement du territoire dans une recherche optimale d'efficacité
- Assumer le développement du territoire dans une logique de cycle



Un territoire résolument durable et coordonné. Plan paysage du Schéma d'agglomération 2. 28 juin 2012. Attention, cette carte ne tient pas compte des travaux réalisés dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique (modification du tracé de certains corridors).

# Enjeu 1 : limiter les dépendances

Réduire la dépendance du territoire demande d'agir sur :

- **L'économie** (dans son positionnement) ;
- **Les mobilités** (afin que les habitants du territoire ne soient pas uniquement dépendants de la voiture pour se déplacer) ;
- **L'environnement** (dans ses productions énergétiques par exemple).

→ En premier lieu, il n'y a pas de fatalité à ce que notre territoire ne concentre que les emplois résidentiels du bassin franco-valdo-genevois. La base économique du Grand Genève français représente 25 % des emplois salariés privés dans l'industrie et les services à l'industrie. **Notre territoire doit jouer le développement d'une économie productive en capitalisant sur ces savoir-faire industriels et technologiques.** Pour ce faire, il doit s'appuyer sur ses atouts que sont le dynamisme, l'innovation (présence de leaders nationaux et mondiaux), les opérations urbaines d'envergure, le paysage, l'environnement et la force productive.

**Notre dynamisme ne sera un réel sujet de développement territorial et moteur économique que s'il est traité sous l'angle de la qualité. C'est ce que nous souhaitons.**

Les coopérations pérennes entre France et Suisse dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'industrie, du tourisme soit à **envisager sous l'angle d'une complémentarité bénéfique pour notre territoire du Grand Genève français : nous l'affirmons.** Ce n'est pas une dépendance des territoires à un autre.

→ En second lieu, **réduire la dépendance dans le domaine des mobilités à la voiture**, c'est être un territoire réellement durable. Dans le contexte environnemental actuel (épuisement et renchérissement des ressources), **c'est urbaniser le territoire prioritairement en lien avec les dessertes en transports en commun**, développer un réseau de mobilités douces pour les déplacements courts et les loisirs en lien avec les pôles d'échanges en transports en commun, développer un réseau d'autopartage à l'échelle du Grand Genève, **privilégier le réseau ferré et augmenter la part ferrée dans le transport de marchandises et la logistique urbaine. Nous nous engageons sur ces points.**

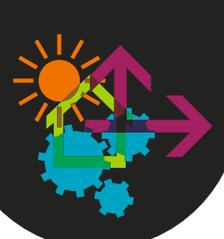
→ En dernier lieu, **s'engager dans la transition énergétique pour un territoire résolument durable** c'est chercher à limiter la dépendance aux énergies fossiles. La sobriété énergétique, c'est-à-dire le changement des comportements (économies d'énergie, lutte contre le gaspillage), doit se faire en même temps que le développement d'énergies alternatives.

Par exemple, agir sur le niveau de performance énergétique des constructions est un facteur de réduction des besoins énergétiques et un moyen de **développer de l'emploi, de l'activité pour les entreprises et les artisans locaux.** Nous souhaitons un **développement de qualité pour notre territoire et un positionnement spécifique qui limite la concurrence et la dépendance aux territoires voisins.**

**En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons**

- ⚙️ **Jouer le développement d'une économie productive**
- ↗️ **Réduire la dépendance à la voiture**
- ☀️ **S'engager dans la transition énergétique**

tourisme  
industrie recherche  
énergies alternatives  
innovation  
performances énergétiques  
mobilités alternatives  
savoir faire sobriété énergétique  
attractivité résidentielle  
environnement liens-urbanisme-TC  
formation économie



## Enjeu 2 : harmoniser le développement du territoire

Pour harmoniser le développement du territoire, il est nécessaire que toutes les parties s'engagent dans la mise en oeuvre des objectifs définis collectivement. Qu'elles jouent le jeu de la collaboration et de la complémentarité dans tous les domaines sans exception à l'échelle du territoire du Grand Genève français. Cela demande encore de **se coordonner pour une mise en réseau des compétences et des outils à une échelle pertinente et se concerter sur les grands projets.**

→ Premier enjeu d'un territoire harmonisé et donc harmonieux, **assurer une continuité territoriale.** Elle doit s'exprimer à travers la mise en oeuvre d'un maillage en mobilités douces et en transports en commun, dans la structuration du réseau routier, dans la déclinaison d'une trame verte et bleue d'échelle d'agglomération et dans les liens entre corridors écologiques d'un territoire à un autre.

Cela nous engage à **affirmer l'intérêt métropolitain en matière d'environnement (espaces naturels, eau, air, énergie, traitement des déchets, etc.)** Dans cet objectif, nous nous accordons sur une coordination la plus aboutie possible sur les **outils existants de gestion et de protection à la bonne échelle** : celle de l'ARC pour la stratégie, celle des intercommunalités pour la mise en oeuvre.

Assurer une continuité territoriale engage également à **poursuivre les efforts de maillage entre pôles français dans le domaine des mobilités, à coordonner des offres de transport, harmoniser les tarifications et simplifier les organismes gestionnaires des transports en commun.**

**Sur tous ces points, nous nous engageons à poursuivre les efforts.**

→ En second lieu, un territoire coordonné nécessite **dialogue et concertation.** Nous partageons l'objectif commun de lutte contre l'étalement urbain. Aussi nous devons **tous** mettre en oeuvre un urbanisme raisonné et de qualité qui préserve les espaces agricoles et sylvicoles dans leur fonctionnalité et garantis à tous une qualité de cadre de vie fondatrice de l'identité du Grand Genève français. Pour ce faire, nous nous engageons à nous donner les moyens de limiter la consommation foncière à l'échelle métropolitaine. Connaître pour mieux agir nous paraît à ce titre indispensable. Développer les outils nécessaires à l'observation, à la mesure de la consommation foncière et de la production de logements à l'échelle du Grand Genève français est une de nos ambitions. Ces observations permettront une vision d'ensemble pour une action ciblée (programmes, contrats transfrontaliers et intercommunaux pour tenir la stratégie, la cohérence d'ensemble). Nous pourrions aussi nous inscrire dans une démarche plus large type « tableau de bord du Grand Genève » permettant d'apporter une vision globale et en temps réel des évolutions de notre territoire.

La concertation est également nécessaire pour **définir l'intérêt métropolitain et coordonner les choix d'implantation, comme la mise en réseau des équipements, des services, des commerces, des zones économiques,** ce que nous souhaitons.

**En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons**

- Environnement : affirmer l'intérêt métropolitain**
- Mobilités : poursuivre les efforts de maillage**
- Foncier et logement : se donner les moyens de limiter la consommation foncière à l'échelle métropolitaine**

équipements économiques  
trame verte et bleue  
zones douces  
mobilités douces  
transports collectifs  
espaces naturels eau  
consommation foncière  
logements énergie  
services  
corridors écologiques  
commerces déchets

## Enjeu 3 : gérer le cycle du développement

Un territoire durable et coordonné est un **territoire qui s'assume** et qui assume les conséquences de son développement **sans impacter son environnement**, qui ne fait pas porter la charge de son développement aux territoires voisins tout en **restant financièrement à l'équilibre**. **Ce sont nos vœux pour le territoire du Grand Genève français.**

→ En premier lieu, gérer le cycle de notre développement demande **d'observer et de s'adapter aux changements climatiques en travaillant sur les ressources en eau et la gestion des risques**. Plus globalement, il nous faut :

- **Protéger** les ressources (approvisionnement en eau, air, énergie, matières premières, foncier, etc.), les milieux naturels et agricoles et plus spécifiquement les corridors biologiques, les trames vertes et bleues, les cônes de vue constitutifs du paysage du Grand Genève français ;
- **Économiser** nos ressources en eau, en air, les énergies, les matières premières en réduisant le volume de nos consommations y compris foncières et de nos productions notamment de déchets.

→ En second lieu, gérer le cycle de notre développement c'est **recycler davantage et trouver des alternatives pour réduire notre impact sur les milieux**, c'est à dire :

- **Recycler** nos déchets ménagers et déchets du bâtiment et des travaux publics, développer davantage le tri et optimiser au maximum la collecte ;

- **Développer des alternatives** aux sources d'énergie classiques, soit dans une approche circulaire par exemple en recyclant et en valorisant des déchets pour d'autres usages ensuite (chauffage, transport, etc.) soit en développant le recours généralisé aux énergies renouvelables.

→ En dernier recours, gérer le cycle de notre développement, c'est :

- **réparer chaque fois que cela est nécessaire**. Cela passe, par exemple, par des opérations de **restauration** de corridors écologiques ou de **renaturation** de cours d'eau.

Un territoire durable, c'est enfin un territoire qui **prend en compte les incidences financières du développement dans les choix d'aménagement**. Approcher systématiquement le développement du territoire sous l'angle d'un cycle infini permet **d'anticiper, de s'adapter, d'être flexible** et d'être davantage pertinent dans la prise de décision.

**Sur tous ces défis, nous nous engageons.**

**En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons**

- ☀ **Travailler sur les ressources en eau et la gestion des risques**
- ☀ **Réduire notre impact sur les milieux**
- 🏠 **Prendre en compte les incidences financières du développement dans les choix d'aménagement**

protéger  
ressources  
énergies renouvelables  
eau  
matières premières  
économiser  
air  
foncier  
impacts financiers  
recycler  
risques  
restauration  
cycles  
agriculture  
alternative



Vue sur le Pays de Gex



# Ambition

des villes et des  
bourgs, agréables  
et dynamiques,  
vitrines de l'éco-  
cité française du  
Grand Genève

# 2



# AMBITION 2 : des villes et des bourgs, agréables et dynamiques, vitrines de l'éco-cité française du Grand Genève



## CONSTATS ET AMBITIONS

Au préalable, plusieurs indicateurs :

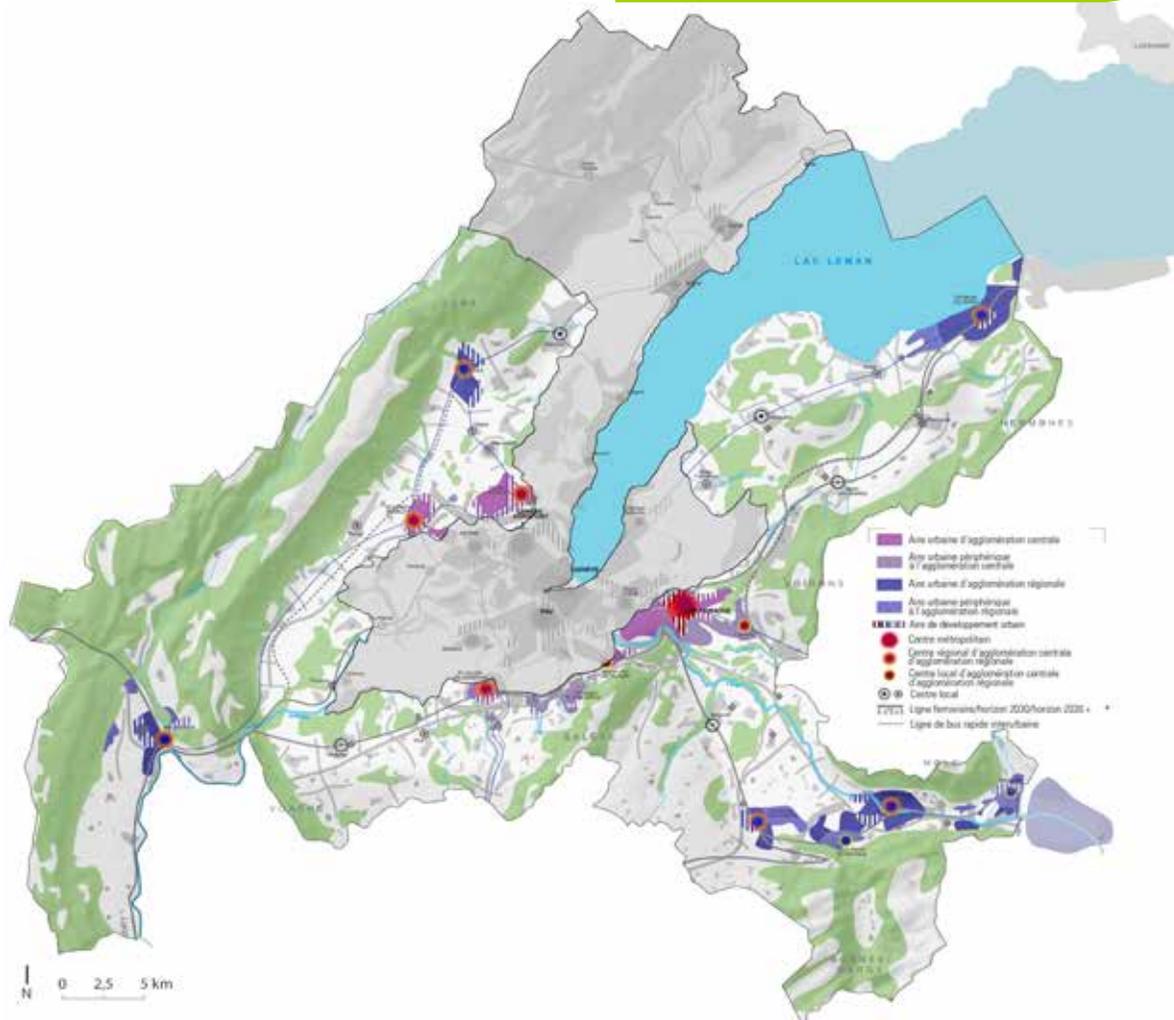
- Sur le territoire du Grand Genève, l'**agglomération diffuse occupe 73 % des 2000 km<sup>2</sup> de surface et loge 20 % des habitants** ;
- Sur le territoire du Grand Genève français, **95,2 % des déplacements quotidiens se font en voiture**, 3,6 % en transports en commun et 1,2 % en mobilités douces ;
- « La demande en logement individuel se renforce dans **les territoires plus éloignés de la frontière**. Une partie de cette demande s'est ainsi reportée progressivement vers les **territoires périurbains plus éloignés** (Pays Rochois, Faucigny-Glières, etc.) qui offrent des conditions de marché en individuel plus accessibles ».

Extrait du cahier n°10-5-2013 - Production et marchés du logement dans le Grand Genève - juin 2013

À l'évidence, les territoires périurbains et ruraux possèdent des attraits que l'urbain n'offre pas. Dès lors, nous nous fixons comme ambition de **redonner plaisir à habiter en ville en offrant la possibilité de vivre dans des villes et des bourgs agréables et dynamiques**.

## Les enjeux

- **Rendre la ville accessible à tous**
- **Œuvrer pour une réelle effervescence urbaine**
- **Offrir une plus-value à vivre en ville par rapport au reste du territoire**



Des villes agréables et dynamiques. Schéma d'agglomération 2, horizon 2030

# Enjeu 1 : rendre la ville accessible à tous

Militer pour des villes agréables et dynamiques c'est agir en faveur de leur **accessibilité sociale et physique** en cherchant à :

- Lutter contre l'étalement urbain ;
- Répondre aux besoins en équipements, services et logements ;
- Rendre efficaces les investissements publics ;
- Rendre lisible notre territoire.

→ En premier lieu, **redonner envie de vivre en ville c'est permettre à tous de pouvoir choisir**. C'est à dire, ne pas être obligé d'aller chercher toujours plus loin un logement économiquement accessible qui renforce la précarité énergétique et économique des ménages par des déplacements quotidiens longs, coûteux et polluants. Pour ce faire, nous nous engageons à **proposer un habitat diversifié en innovant dans le montage d'opérations** (dialogue avec les acteurs de la construction, moyens réglementaires, etc.) pour atteindre notre ambition.

Redonner envie de vivre en ville c'est aussi **mieux maîtriser la production de logements sur le territoire** ce qui nécessite que l'on s'engage à :

- **Travailler de concert à la coordination des politiques de l'habitat à l'échelle du Grand Genève français ;**

- **Maîtriser des prix de sortie des logements neufs abordables sur la globalité du territoire ;**
- **Développer un outil d'observation de la construction en appui des outils de planification de la construction ;**
- **Répartir l'effort de production de logements sociaux équitablement selon nos territoires.**

Dans le secteur du logement comme ailleurs, il faut se souvenir que toute initiative est plus efficace et porteuse si elle intervient en amont. Aussi pour donner envie de vivre en ville, nous nous engageons, en tant qu'élus du territoire, **à maîtriser notre sol et à développer conjointement les outils nécessaires à cette maîtrise à l'échelle de notre bassin de vie**. Cette maîtrise doit prendre appui sur l'armature urbaine, encore à harmoniser, définie par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n°2. Pour consolider cette armature, nous nous engageons à travailler à partir de la tâche urbaine existante, programmer les investissements publics, préserver les espaces agricoles et maîtriser le sol.

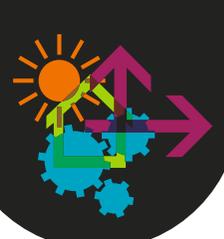
→ En second lieu, une ville accessible à tous est une **ville des courtes distances**, pour aller chercher son pain, pour aller à la pharmacie et ne pas avoir systématiquement recours au transport individuel. **Nous nous engageons pour cette ville accessible**. Nous sommes prêts à relever ce défi en **développant et en mettant en réseau les différents modes de transport efficacement**.

En contrepartie, la ville des courtes distances implique une effervescence d'activités et de services accessibles. Également, n'oublions pas de rendre le territoire rural, montagnard et touristique accessible depuis et vers la ville, en faisant la promotion de nouveaux comportements par rapport à la mobilité individuelle (autopartage, etc.).

En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons

- 🏠 Proposer un habitat diversifié
- 🏠 Mieux maîtriser la production de logements sur le territoire
- 🚶 Développer et mettre en réseau les différents modes de transport

choix  
planification  
espaces agricoles  
tâche urbaine  
maîtrise des prix de sortie  
observation courtes  
logements distances  
équipements  
répartition armature urbaine  
équitable habitat  
services



## Enjeu 2 : une ville qui pétille

L'effervescence d'une ville c'est trouver tout ce dont on a besoin au pied de chez soi et, dans le même temps, avoir accès rapidement aux services plus occasionnels qui ne peuvent se trouver dans toutes les villes. **Une ville qui pétille s'entend donc à deux échelles : l'échelle locale et l'échelle d'agglomération. Cette effervescence, nous sommes prêts à la mettre en œuvre ensemble.**

→ À l'échelle locale d'abord, une ville qui pétille est une ville dans laquelle les habitants peuvent vivre, travailler, se divertir, consommer, se cultiver, etc. et accéder facilement à ces différentes fonctions urbaines. **Pour offrir ce plaisir de vivre en ville, nous nous engageons à favoriser une richesse d'activités (tissu social, vie de quartier, etc.) accessibles à pied, en vélo, en transports en commun rapidement.** Nous refusons donc les développements diffus qui ne le permettent pas. Les espaces naturels, richesse de notre territoire, doivent être accessibles aussi facilement et rapidement aux citoyens.

→ Toutefois une ville effervescente ne peut pas proposer tous ces services si elle est proche d'une autre ville. Aussi, nous nous engageons à **coordonner les choix d'implantations des équipements, des services, et commerces pour lesquels nous devons définir l'intérêt métropolitain.** Nous éviterons ainsi les doublons et les concurrences stériles, ni pertinentes, ni économiquement viables.

Le développement des villes doit être équilibré sur la base d'une armature urbaine qui concourt au renforcement des centralités. Cette armature est à harmoniser d'un commun accord.

En contrepartie, nous nous engageons à **garantir l'accessibilité à ces services, équipements, commerces et emplois d'intérêt métropolitain en transport en commun ou en mobilités douces.**

Cela suggère une efficacité de l'organisation intermodale du territoire qui optimise les correspondances entre les modes et coordonne davantage les offres de transports en commun. Nous nous entendons sur ces objectifs.

**En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons**

Promouvoir des villes riches d'activités (tissu social, vie de quartier, etc.) et accessibles

Définir l'intérêt métropolitain et coordonner les choix d'implantations d'équipements, services, commerces

Garantir leur accessibilité en transport collectif ou en modes doux

consommer  
travailler se divertir  
vie de quartier accessibilité marche à pied  
vélo coordination se cultiver  
vivre transports collectifs  
armature urbaine

## Enjeu 3 : offrir de la qualité urbaine

Offrir une qualité urbaine impose que la qualité dans la conception urbaine, architecturale et paysagère soit la norme pour toute intervention sur la ville et son tissu construit. C'est le pari que nous souhaitons faire pour notre territoire.

→ En premier lieu, nous nous engageons à **affirmer une qualité de conception urbaine et paysagère qui laisse la place à des espaces publics généreux** (places, rues piétonnes, espaces verts, parcs, squares, jardins, etc.) **lieux de rencontre, support d'usages, en contrepartie d'une certaine densité construite.**

Les nouveaux espaces publics doivent intégrer la demande sociale forte de nature en ville : accéder rapidement à un espace de détente à proximité de chez soi, pouvoir y jardiner, y observer la faune et la flore. Dans le contexte territorial qui est le nôtre, l'enjeu porte également sur les **liens à développer entre les espaces publics et la nature proche.**

Une conception urbaine et paysagère qui donne envie de vivre en ville relève également d'un **urbanisme qui s'engage résolument à développer les mobilités douces (piétons, cycles, roller, etc.) en zone urbaine.** Une ambition pour toutes les villes de notre territoire.

→ En second lieu, nous nous engageons à **garantir une qualité de conception architecturale respectueuse et valorisante pour le paysage urbain, l'identité architecturale existante et l'intégration de la nature en ville.** Et ce pour tout type d'intervention : construction neuve, réhabilitation, rénovation, etc. La qualité architecturale doit aussi **prêter attention à l'environnement urbain**, chercher à gommer les nuisances. Enfin, **la qualité architecturale doit porter également sur les matériaux** qui doivent être durables et de bonne qualité dans le temps.

Nous nous engageons à ce que nos ambitions de qualité urbaine, architecturale et paysagère se traduisent dans les faits (appels d'offre publics, négociation avec les promoteurs, etc.).

En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons

-  Affirmer une qualité de conception urbaine et paysagère
-  Développer les mobilités douces dans les zones urbaines
-  Affirmer la qualité de la conception architecturale

place parcs jardiner  
squares faune  
rues piétonnes  
identité architecturale  
densité matériaux durables  
espaces verts détente  
jardins flore



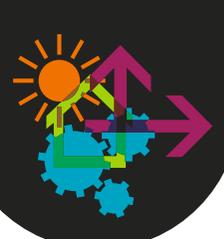
Vallée de l'Arve



# Ambition

des villages vivants  
et connectés, identité  
du Grand Genève  
français

# 3



# AMBITION 3 : des villages vivants et connectés, identité du Grand Genève français

## CONSTATS ET AMBITIONS

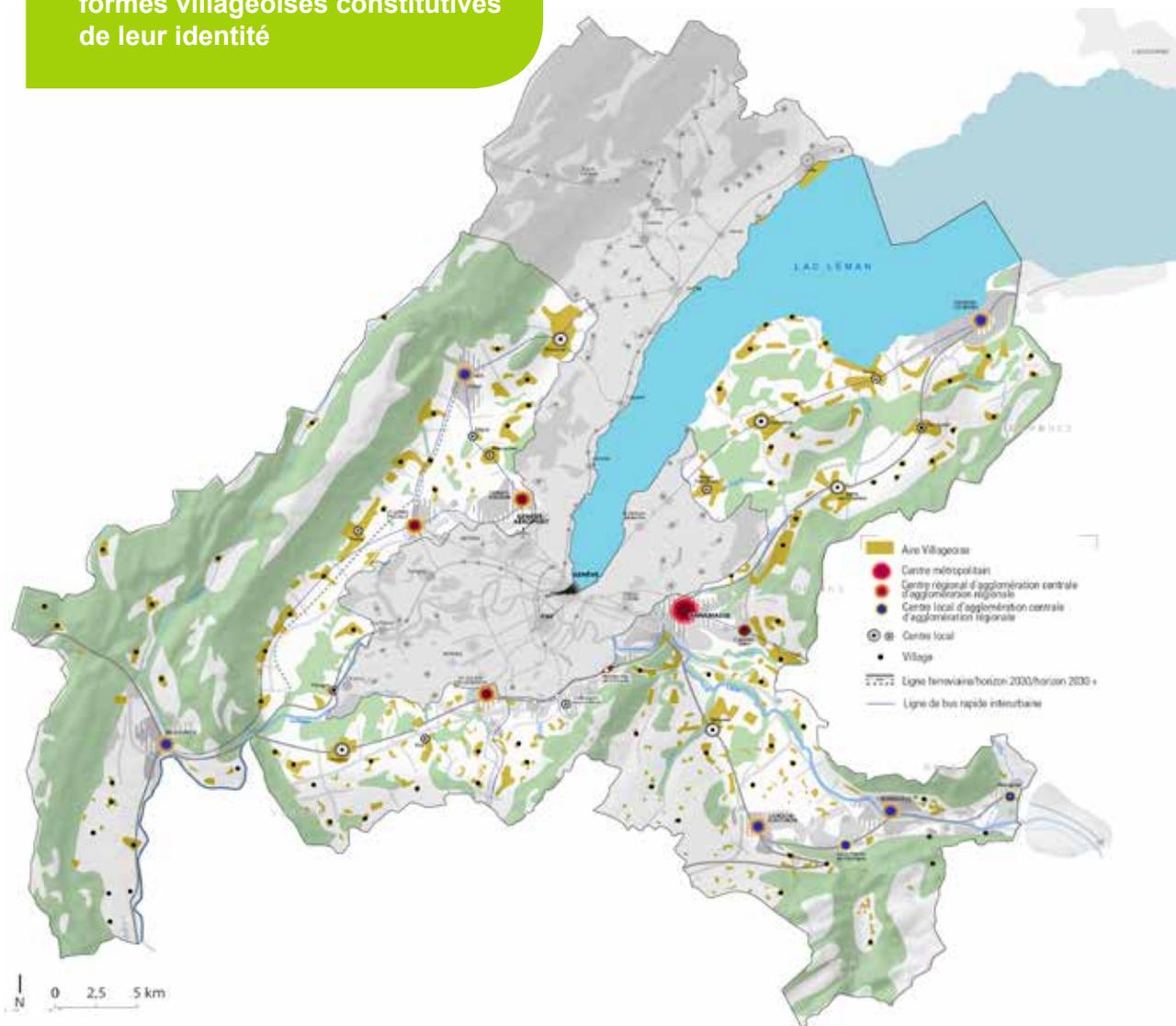
45 % du Grand Genève français est occupé par les espaces forestiers et 35 % par les espaces agricoles soit 500 km<sup>2</sup> sur les 1500 km<sup>2</sup> que compte le territoire. À proximité immédiate du lac Léman, de la chaîne du Jura, du Salève, du Vuache, des Voirons et du Mont-Blanc, **le paysage constitue notre carte de visite**. La qualité du cadre de vie est un de nos meilleurs atouts mais une **ressource non renouvelable**. Nous devons donc la préserver pour continuer d'être attractif et rayonnant.

Le territoire du Grand Genève français, c'est aussi 998 entreprises agricoles, 1750 emplois directement liés au secteur et une grande diversité de produits et d'AOC (viande, lait, maraîchage, fruits, légumes, vins). C'est une réalité territoriale forte. Or, 4400 ha d'espaces agricoles sont situés en zone potentiellement urbanisables demain.

Le territoire du Grand Genève français est un **territoire composé de nombreux villages, hameaux, bourgs** caractérisés par leurs formes rurales et leur environnement agricole et paysager proche. Aussi, maîtriser leurs formes, c'est conserver l'environnement agricole et paysager. **Notre ambition ? que nos villages restent des villages vivants et connectés.**

### Les enjeux

- Considérer nos villages dans un réseau selon la logique du donnant-donnant
- Préserver l'animation et les formes villageoises constitutives de leur identité



Un réseau de villages vivants et connectés. Schéma d'agglomération 2, horizon 2030

# Enjeu 1 : replacer les villages dans un réseau

Nos villages ne vivent pas seuls de manière autonome. Suivant leur taille, leur poids démographique ou économique, ils ne peuvent pas tous avoir une supérette, une boulangerie, un médecin, une école. C'est pourquoi il est important de replacer chacun de nos villages dans un contexte plus large afin de leur offrir ces mêmes services. Pour cela, nous nous engageons à **définir et harmoniser ensemble l'armature urbaine du territoire**. En effet, si les villages rendent service au territoire grâce à l'image qu'ils véhiculent, le territoire doit leur rendre service en contre partie. Car aujourd'hui un villageois du Grand Genève français est un «urbain qui vit à la campagne», il s'agit donc de s'inscrire dans une logique **donnant-donnant**.

→ En premier lieu, au vu des poids de population de nos villages, les transports publics ne peuvent pas les desservir tous. Pour autant, il ne faut pas abandonner nos territoires ruraux aux seules dessertes individuelles. Donner le choix, des alternatives d'accès et de déplacement aux habitants et visiteurs demande de **développer les mobilités fines pour lier nos villages au reste du territoire via une offre de services**.

Concrètement le territoire possède une **armature de transport forte** notamment ferrée à partir de laquelle il faut mailler / irriguer le reste du territoire plus finement. Ce sont les **mobilités fines** que nous appelons de nos vœux. Il s'agit d'offrir des services dit légers type minibus, navette, pistes cyclables,

covoiturage, P+R pour lier le réseau lourd (type ferré, bus) aux territoires ruraux. Équipements, services, commerces d'intérêt métropolitain ou encore zones d'emplois et d'activité seront ainsi accessibles facilement en modes alternatifs à la voiture.

À l'échelle locale, nous devons garantir à nos villages des liens entre eux et à l'intérieur des bassins de vie locaux. **Il faut donc développer des services, commerces et équipements en lien avec l'armature urbaine que nous aurons harmonisée**. En contrepartie, le territoire doit **offrir aux habitants les conditions d'accès aux équipements, services et commerces du quotidien** qui ne peuvent se trouver dans tous les villages.

→ En second lieu, si nos villages doivent prêter attention à leur forme, c'est aussi pour garantir des conditions d'exploitation aux agriculteurs et ainsi conserver l'agriculture comme réalité territoriale forte. En contrepartie, le reste du territoire offre un bassin de consommation pour écouler les productions. Le **développement de circuits courts** est un moyen de penser le développement du territoire dans une logique donnant-donnant.

En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons

- 🏠 Harmoniser une armature urbaine commune du territoire
- ↗️ Développer les mobilités fines
- ⚙️ Développer des services, commerces et équipements en lien avec l'armature urbaine

mobilités fines  
services de mobilité  
pistes cyclables circuits courts minibus  
armature urbaine  
covoiturage rendre service agriculture  
navettes réseau  
mobilités alternatives P+R



## Enjeu 2 : préserver l'animation et les formes villageoises

L'animation villageoise, c'est une ambiance entre calme et sociabilité forte. C'est également une forme urbaine qui privilégie la proximité, la rencontre et le lien à l'environnement.

→ En premier lieu, l'animation villageoise c'est **trouver dans chacun de nos villages une place publique ou des espaces publics** (parcs, jardins, etc.) supports d'usages (jeu, discussion, etc.) accessibles à pied. C'est également une ambiance générale agréable et apaisée pour les habitants, qui passe, entre autres, par des gabarits de rue qui obligent à circuler doucement et **permettent aux enfants de jouer dans la rue** en sécurité.

**Préserver l'animation de nos villages c'est également y trouver un lieu de sociabilité par exemple un café, une boulangerie, ou une supérette, lieu de commerce et de services aussi bien que lieu d'échanges entre habitants.**

**Un village c'est également une école, des enfants. C'est une mixité générationnelle et aussi sociale qui nécessite de développer une accessibilité au logement pour tous les publics.**

Enfin, préserver une animation villageoise c'est aussi soutenir une activité économique en **garantissant des conditions d'exploitation aux exploitants agricoles** (non morcellement des propriétés par exemple). Loin d'être figés dans une vision passéiste, nos villages doivent **être source d'animation et d'emplois liés à**

**l'activité agricole, aux services et commerces, liés au tourisme vert ou à l'agri-tourisme.**

C'est aussi pour cette raison qu'il est important de limiter l'étalement urbain et de conserver nos formes villageoises.

→ Une des conditions qui nous apparaît fondamentale pour conserver un réseau de villages vivants et connectés, c'est en second lieu de **préserver leur forme, qui est constitutive de leur identité.**

Historiquement, le village est composé d'habitations mitoyennes. Il nous faut donc **préserver cette forme en agissant sur la densité de la tâche urbaine existante.** Il nous faut lutter contre l'étalement urbain sans qualité, qui banalise et mite le paysage. Sans reproduire à l'identique les formes urbaines d'antan, il est possible d'inventer de nouvelles formes plus denses, plus efficaces d'un point de vue énergétique tout en possédant les avantages d'un habitat individuel.

En développant un habitat intermédiaire, nous préserverons les formes villageoises, tout en (re)créant du lien social par une certaine proximité entre les habitants. Or, pour pouvoir agir sur la densité, il faut pouvoir **mieux maîtriser les consommations foncières.** Le premier pas est donc de **mesurer le phénomène d'étalement pour que les collectivités puissent se doter des outils de maîtrise foncière et de programmation opportuns, ce que nous nous engageons à mettre en œuvre tous ensemble. Nous affirmons la nécessité de ne pas repousser la pression foncière au delà de notre territoire. Pour atteindre notre objectif, la coordination entre nous est cruciale.**

Enfin pour préserver nos formes de villages, il faut que nous nous fixions des limites construites à ne pas dépasser, formées par l'enveloppe construite existante. Et pour éviter de dépasser ces limites construites, nous devons tous traiter efficacement les franges, les lisières, les interfaces entre l'espace bâti et le non bâti.

**En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons**

-  **Garantir les conditions d'exploitation aux exploitants agricoles**
-  **Développer l'animation et l'emploi dans nos villages**
-  **Préserver les formes des villages**
-  **Mieux maîtriser les consommations foncières**

place publique  
 coordination  
 boulangerie  
 identité école  
 rencontre  
 proximité calme formes  
 emplois lisières café franges  
 programmation  
 habitat intermédiaire  
 activité agricole



# Ambition

des sites  
attractifs et  
complémentaires  
dans un contexte  
transfrontalier

# 4



# AMBITION 4 : des sites attractifs et complémentaires dans un contexte transfrontalier

## CONSTATS ET AMBITIONS

Le Grand Genève représente un poids de 440 000 emplois réparti à 76,5 % côté suisse et 24,5 % côté français. 1 actif sur 3 du canton de Genève vit en France et 80 000 actifs français travaillent en Suisse. Résultat ?

- Près de 20 % d'augmentation des déplacements entre 2002 et 2011 ;
- Plus de 550 000 déplacements quotidiens de et vers le canton de Genève dont 67 % avec la France ;
- Plus de 90 000 déplacements supplémentaires depuis 2002.

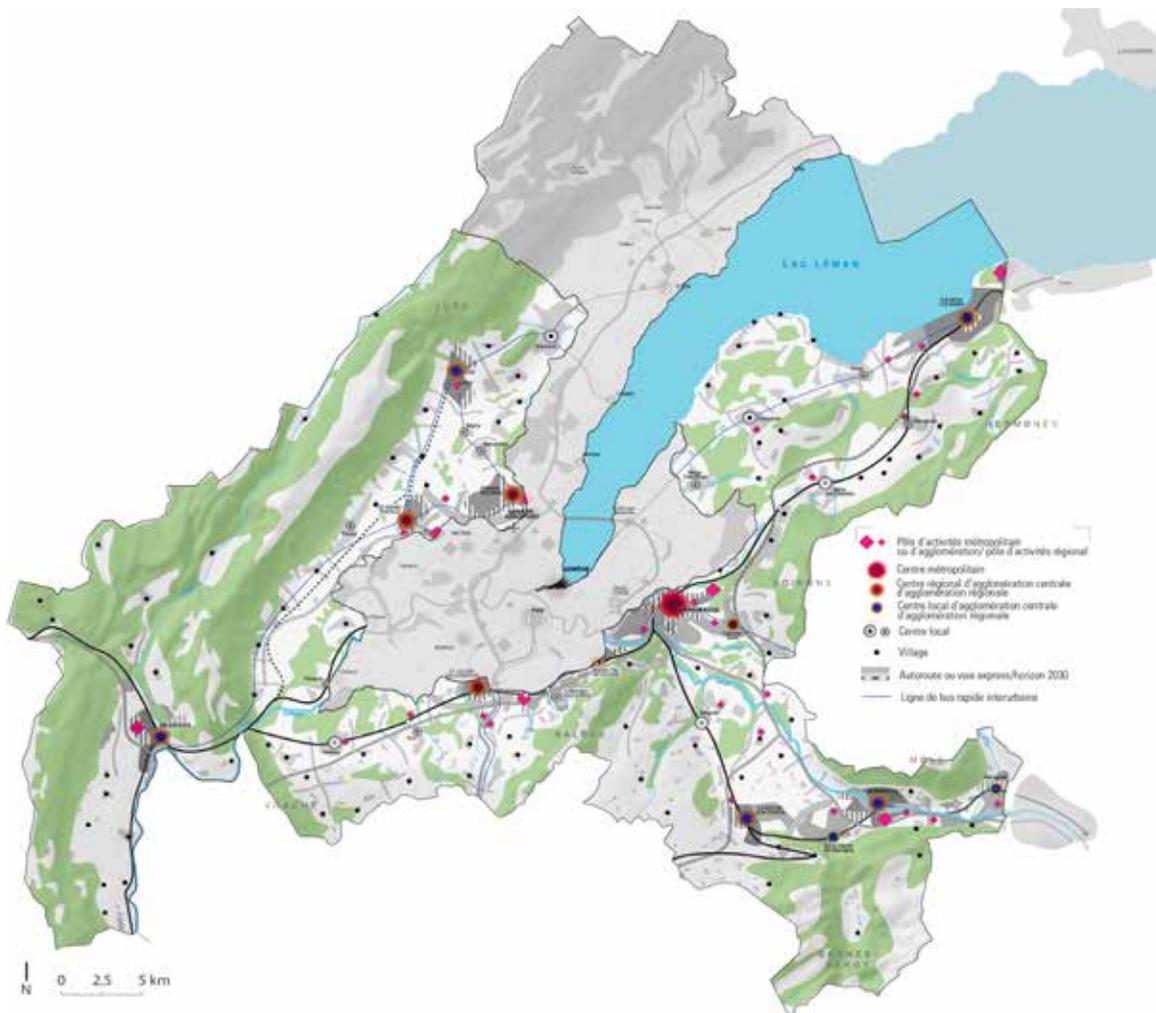
Pourtant, entre 1999 et 2008, le Grand Genève français a vu une progression du nombre d'emplois de 18 %, mais essentiellement dans le secteur présentiel. Quasi dans le même temps, entre 1995 et 2009, l'emploi industriel a reculé de près de 20 %. Mais le Grand Genève français dispose d'une **base industrielle sérieuse** et le territoire très attractif bien que doté d'un niveau d'équipements important, **possède encore des opportunités de développement.**

Notre stratégie : **jouer l'effet de masse critique pour peser au sein du Grand Genève**, de Rhône-Alpes et s'insérer dans des réseaux avec Lyon-Grenoble-Genève-Lausanne.

Notre ambition : **développer des sites attractifs et complémentaires les uns des autres.**

### Les enjeux

- Jouer fair play
- Faire de la qualité et de l'innovation des conditions sine qua non des futurs développements



Des sites attractifs et complémentaires. Schéma d'agglomération 2, horizon 2030

# Enjeu 1 : jouer fair play

Le respect mutuel et l'engagement de tous dans une ambition commune est le gage d'un territoire harmonisé, et donc à même de peser davantage dans le dialogue avec ses partenaires.

→ En premier lieu, pour jouer l'effet de masse critique, il nous faut jouer fair play dans les développements stratégiques du territoire. Concrètement, **nous nous engageons à définir l'intérêt métropolitain des développements économiques et commerciaux dans le cadre de la stratégie écocité française du Grand Genève**. Il s'agit bien d'envoyer des signaux forts à l'extérieur du territoire et ne pas diluer les efforts. Il existe sur notre territoire des axes de développement économique liés à des marchés forts : éco-construction/habitat durable, industries, mobilité/transports, santé, bien-être/tourisme, solidarité, eau. Pour autant, tous les territoires du Grand Genève français ne peuvent prétendre à développer chacun de ces axes de manière isolée et sans coordination.

De la même manière, **nous devons coordonner l'implantation des équipements, des commerces et des activités d'intérêt métropolitain**. Pour éviter les doublons, il nous faut fixer un seuil minimal de surface commerciale au-delà duquel nous devons obligatoirement nous concerter dans le cadre des instances de l'ARC. Nous agissons ainsi en faveur de centre-villes animés par une activité commerciale qui ne les concurrence pas.

En contre partie, **tous les territoires du Grand Genève français s'engagent à unir leurs forces pour garantir l'accessibilité et la mise en réseau** par différents modes de transport de ces sites.

→ En second lieu, jouer fair play, c'est travailler conjointement de part et d'autre de la frontière sur des champs économiques qui, eux, ne connaissent pas d'effet frontière.

C'est le cas du tourisme. Le lac Léman, le Mont-Blanc ou l'eau d'Evian sont des images touristiques mondialement connues attachées au territoire du Grand Genève sans distinction évidente de pays et encore moins de collectivité.

Dès lors, jouer fair play dans le secteur du tourisme c'est **coopérer pour développer une offre commune** et/ou complémentaire (tourisme vert, tourisme d'affaire, culturel, de loisirs, etc.), un réseau d'hébergements transfrontalier, une labellisation commune, etc. **Nous nous engageons à une bonne coordination des offices du tourisme de part et d'autre de la frontière.**

## En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons

❁ Définir l'intérêt métropolitain des activités économiques et commerciales

❁ Coordonner l'implantation des activités et commerces d'intérêt métropolitain

❁ Coopérer pour développer une offre touristique transfrontalière

tourisme  
transports  
tourisme d'affaire  
tourisme vert  
intérêt métropolitain  
éco-construction  
mobilités tourisme culturel  
bien-être  
surfaces commerciales  
habitat-durable  
eau  
santé solidarité  
industries



## Enjeu 2 : imposer la qualité et l'innovation pour changer d'image

À l'image de nos engagements de qualité pour l'habitat, nous revendiquons une exigence de qualité pour le développement de nos sites économiques et touristiques, en termes architectural, urbain et paysager. **Cette qualité véhicule, en partie, l'image de notre territoire** et contribue donc à son rayonnement et son attractivité.

→ En premier lieu, **nos sites doivent affirmer une qualité de conception architecturale**. Elle porte sur la prise en compte des matériaux locaux, du milieu d'implantation, de l'exposition, etc. Elle naît également des formes construites adaptées, compactes, efficaces pour répondre aux enjeux énergétiques (réseau de chaleur, bâtiments à énergie positive, etc.) et climatiques de notre région.

→ En second lieu, **nos sites doivent porter une qualité de conception urbaine et paysagère** à l'échelle du site et du territoire. À l'échelle du site, il s'agit de s'employer à une gestion des circulations et du stationnement intelligente (mutualisation) au profit d'une redistribution des espaces, à une organisation du bâti qui respecte les paysages et les vues, à une compacité du développement qui préserve l'activité agricole.

**Nos secteurs de développement, souvent situés en entrée de ville, sont porteurs de la première image du territoire, pour le visiteur ou l'investisseur. Leur gestion intelligente et novatrice renforce, par conséquent, l'attractivité du Grand Genève français.**

À l'échelle du territoire, **nos sites économiques et touristiques doivent être accessibles en transports en commun et en modes doux** pour un réel développement durable du territoire.

Le réseau ferré doit être privilégié à la fois pour le transport de voyageurs et pour le transport de marchandises autant que possible.

Enfin, l'aménagement du territoire doit être porteur de qualité. **Nous nous engageons à concevoir chaque projet urbain comme une expérimentation pouvant associer les entreprises présentes et les acteurs scientifiques** dans des « projets-test » type nouveaux modes constructifs, services de mobilité, nouveaux services à la personne...

### En synthèse, les objectifs politiques sur lesquels nous nous engageons

-  **Affirmer une qualité de conception aux sites d'activité, commerciaux et aux entrées de villes**
-  **Favoriser une accessibilité des sites économiques et touristiques aux transports collectifs et aux mobilités douces**
-  **Faire des projets urbains des opportunités de développement économique**

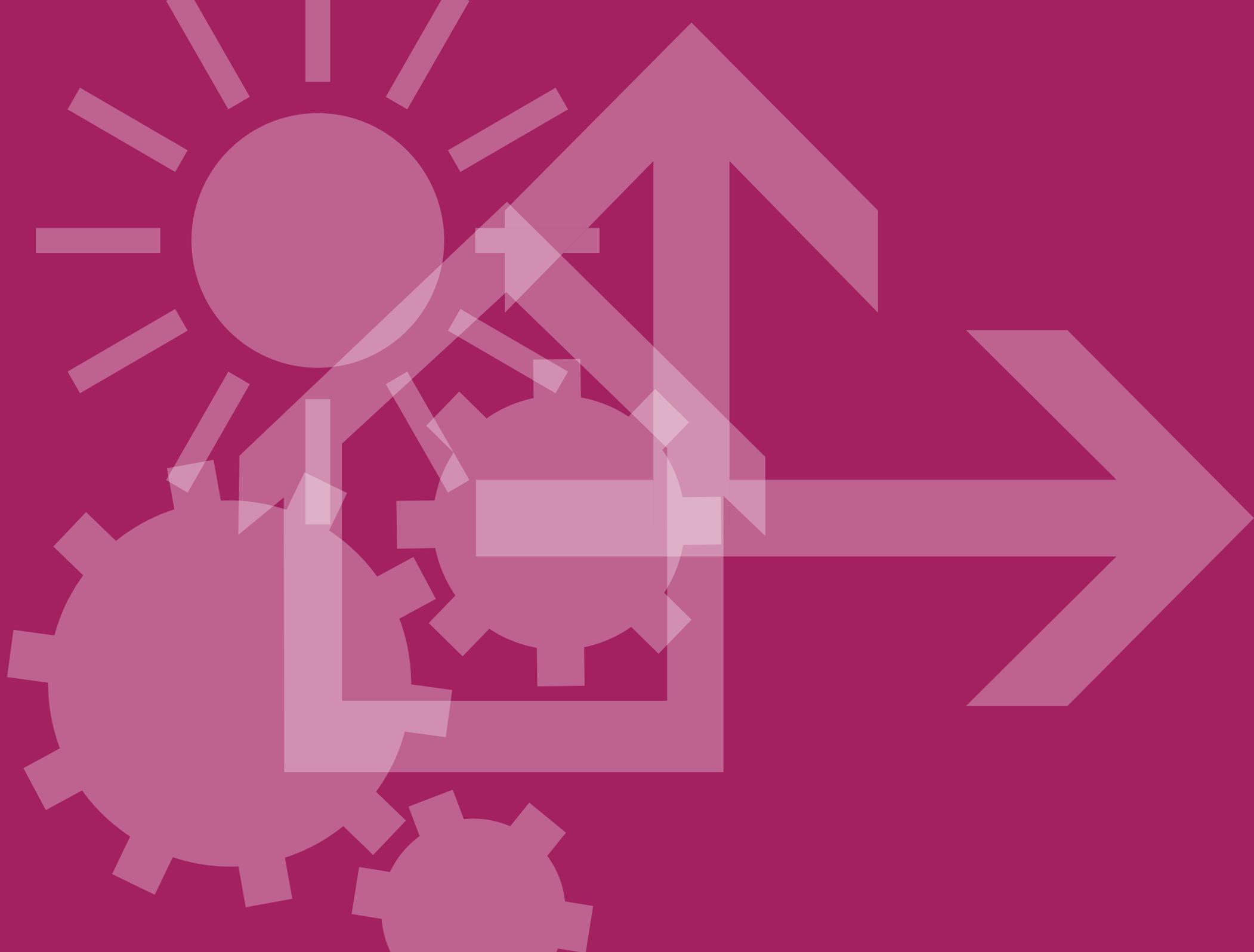
matériaux services  
entrée de ville  
transports collectifs  
projets tests  
rayonnement paysage  
vue attractivité  
nouveaux modes constructifs  
compacité  
agriculture modes doux



© Blaise Galland

Les nouveaux quartiers au Nord de St-Julien vus depuis Bernex





SYNTHESE

DES OBJECTIFS

POLITIQUES

À travers le projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, nous, élus, nous nous engageons à :

## AMBITION 1 : UN TERRITOIRE DURABLE ET COORDONNÉ AU SEIN DU GRAND GENÈVE

### Enjeu 1 : limiter les dépendances

-  Jouer le développement d'une économie productive ;
-  Réduire la dépendance à la voiture ;
-  S'engager dans la transition énergétique.

### Enjeu 2 : harmoniser le développement du territoire

-  Environnement : affirmer l'intérêt métropolitain ;
-  Mobilités : poursuivre les efforts de maillage ;
-  Foncier et logement : se donner les moyens de limiter la consommation foncière à l'échelle métropolitaine.

### Enjeu 3 : gérer le cycle du développement

-  Travailler sur les ressources en eau et la gestion des risques ;
-  Réduire notre impact sur les milieux ;
-  Prendre en compte les incidences financières du développement dans les choix d'aménagement.

## AMBITION 2 : DES VILLES ET DES BOURGS, AGRÉABLES ET DYNAMIQUES, VITRINES DE L'ÉCO-CITÉ FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE

### Enjeu 1 : rendre la ville accessible à tous

-  Proposer un habitat diversifié ;
-  Mieux maîtriser la production de logements sur le territoire ;
-  Développer et mettre en réseau les différents modes de transport.

### Enjeu 2 : une ville qui pétille

-  Promouvoir des villes riches d'activités (tissu social, vie de quartier, etc.) et accessibles ;
-  Définir l'intérêt métropolitain et coordonner les choix d'implantations d'équipements, services, commerces ;
-  Garantir leur accessibilité en transport collectif ou en modes doux.

### Enjeu 3 : offrir de la qualité urbaine

-  Affirmer une qualité de conception urbaine et paysagère ;
-  Développer les mobilités douces dans les zones urbaines ;
-  Affirmer la qualité de la conception architecturale.

## AMBITION 3 : DES VILLAGES VIVANTS ET CONNECTÉS, IDENTITÉ DU GENEVOIS FRANÇAIS

### Enjeu 1 : replacer les villages dans un réseau

-  Harmoniser une armature urbaine commune du territoire ;
-  Développer les mobilités fines ;
-  Développer des services, commerces et équipements en lien avec l'armature urbaine.

### Enjeu 2 : préserver l'animation et les formes villageoises

-  Garantir les conditions d'exploitation aux exploitants agricoles ;
-  Développer l'animation et l'emploi dans nos villages ;
-  Préserver les formes des villages ;
-  Mieux maîtriser les consommations foncières.

**AMBITION 4 : DES SITES ATTRACTIFS  
ET COMPLÉMENTAIRES  
DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER**

**Enjeu 1 : jouer fair play**

- Définir l'intérêt métropolitain des activités économiques et commerciales ;
- Coordonner l'implantation des activités et commerces d'intérêt métropolitain ;
- Coopérer pour développer une offre touristique transfrontalière.

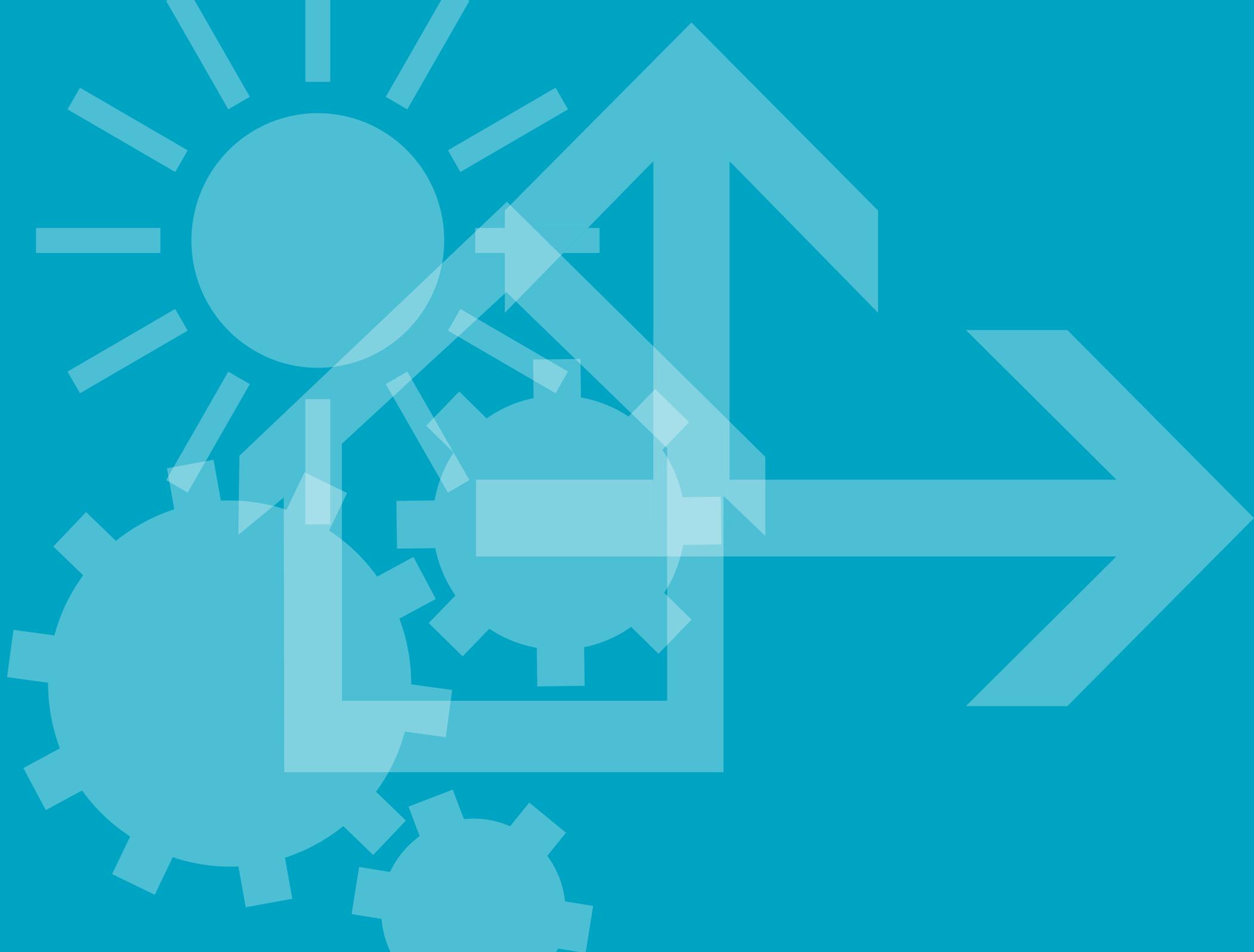
**Enjeu 2 : imposer la qualité  
et l'innovation pour changer d'image**

- 🏠 Affirmer une qualité de conception aux sites d'activité, commerciaux et aux entrées de villes ;
- ↗ Favoriser une accessibilité des sites économiques et touristiques aux transports collectifs et aux mobilités douces ;
- Faire des projets urbains des opportunités de développement économique.

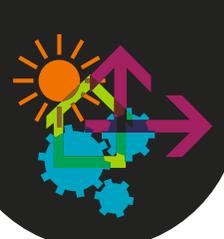


Vue depuis le Jura

© Frank Neau paysagiste



ET LA SUITE ?



# Recommandations pour la mise en œuvre des objectifs politiques



Un territoire durable et coordonné, des villes et des bourgs agréables et dynamiques, des villages vivants et connectés et des sites complémentaires et attractifs, voilà les quatre ambitions qui doivent nous servir d'axes de travail permanents.

Pour concrétiser nos ambitions, il faut, avant toute chose, ne pas choisir et **véritablement mener ces chantiers de front de manière solidaire entre tous les territoires composant le Grand Genève français**. La solidarité de mise en œuvre est une des conditions du succès.

Seconde condition de succès, **un effort de coordination, de mise en commun, d'harmonisation**. On ne part pas de zéro sur notre territoire, que les acteurs animent quotidiennement depuis des années. Nous voulons nous appuyer sur ces femmes et ces hommes qui le connaissent, pour mettre en œuvre nos ambitions.

Dernière condition de succès, la gouvernance. Un certain nombre de sujets se traitent à des échelles qui aujourd'hui ne permettent pas une bonne articulation territoriale. Mettre en œuvre les objectifs énoncés nécessite donc de **réfléchir ces ambitions à des échelles plus pertinentes**. Une série de recommandations techniques seront proposées dans les cahiers annexes.

Au vu des ambitions et des objectifs formulés, nous nous engageons à poursuivre la réflexion en vue de **la transformation de l'ARC en pôle métropolitain** pour mettre en œuvre nos engagements dans ces différentes dimensions : mobilités, aménagement de l'espace et économie.

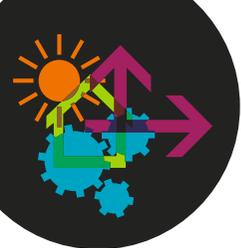
**La démarche interSCOT constitue une étape dans la mise en œuvre du projet politique du Grand Genève français que nous nous engageons à poursuivre tous ensemble.**



© hepia

La plaine de Reigner





T  
O  
U  
O  
U  
T  
Z  
.....



© CC du Pays Rochois

Vue sur le Pays Rochois et la vallée de l'Arve

Directeur de la publication : Robert Borrel  
Directrice de rédaction : Marie Bro  
Rédaction : ARC - Passagers des Villes  
Création graphique et mise en page : www.ligneovale.fr  
© ARC, décembre 2013

ARC Syndicat mixte  
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly  
+33 (0)450 04 54 05  
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr



